



Enquête de 2006 sur les industries de services : design spécialisé

If you prefer to receive this document in English, please call us toll-free at: 1 888 881-3666.

Guide de déclaration

Ce guide est conçu pour vous aider à répondre à l'Enquête de 2006 sur les industries de services. Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, veuillez communiquer avec la Ligne d'aide de Statistique Canada au numéro ci-dessous.

Ligne d'aide : 1 888 881-3666

Vos réponses sont confidentielles.

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada. Tous les employés de Statistique Canada ont prêté un serment de discrétion et s'exposent à des peines sévères pour toute violation du secret professionnel. L'information recueillie ne peut en aucun cas être divulguée, pas même en se prévalant de la *Loi sur l'accès à l'information* ou de toute autre loi. **L'Agence du revenu du Canada ne peut accéder à aucun dossier d'enquête individuel de Statistique Canada.**

Tous les résultats d'enquête sont soigneusement soumis à une sélection préliminaire avant leur publication afin de s'assurer qu'ils ne peuvent être utilisés dans le but d'extraire des renseignements sur une entreprise particulière.

A TITRE
D'INFORMATION
SEULEMENT

Table des matières

	Page
B - Activité commerciale principale	2
C - Renseignements sur la période de déclaration	2
F - Caractéristiques de l'industrie	3
G - Effectif	5
H - Ventes selon le type de client	5
I - Ventes selon l'emplacement du client	6
J - Transactions internationales en services	6
Renseignements généraux	6
Objet de l'enquête	6
Ententes de partage de données	6



B - Activité commerciale principale

1. Veuillez décrire l'activité principale de votre entreprise

Pour vérifier que vous avez bien reçu le questionnaire approprié, nous vous demandons de décrire la nature de votre activité commerciale. La description devrait énoncer brièvement les principales activités de votre unité commerciale.

2. Parmi les activités suivantes, de laquelle tirez-vous la plus grande partie de vos revenus?

Cochez la case correspondant à l'activité qui génère la plus grande partie de vos revenus.

Vous trouverez ci-dessous une description de chacune de ces activités.

Services de design d'intérieur

Établissements dont l'activité principale consiste à planifier, concevoir et administrer des projets d'organisation de l'espace intérieur pour répondre aux exigences matérielles et esthétiques des gens en tenant compte du code du bâtiment, des règlements relatifs à la santé et à la sécurité, de l'achalandage et des plans d'étage, des exigences mécaniques et électriques, du matériel d'agencement et des meubles.

Exclure :

- les commerces de détail ou de gros qui offrent également des services de design ou de décoration.

Services de design industriel

Établissements dont l'activité principale consiste à créer et à élaborer des avant-projets et des spécifications qui optimisent la fonction, la valeur et l'apparence des produits.

Inclure :

- les services de conception industrielle d'automobiles;
- les services de consultation de dessin industriel;
- les services de dessin de meubles;
- les services de conception et de fabrication de modèles;
- les services de conception d'emballage industriel.

Exclure :

- le design de vêtements, de chaussures et de bijoux;
- l'application des principes et des lois de la physique à la conception, au développement et à l'utilisation de machines, de matériaux, d'instruments, d'ouvrages, de procédés et de systèmes.

Services de design graphique

Établissements dont l'activité principale consiste à planifier, concevoir et gérer la production de moyens de communication visuelle afin de véhiculer des messages ou des notions, éclaircir de l'information complexe ou projeter des identités visuelles.

Inclure :

- les illustrateurs commerciaux;
- les services d'illustration médicale;
- les services de conceptions sérigraphiques.

Exclure :

- les concepteurs de pages Web;
- les imprimeurs et éditeurs;
- les entreprises publicitaires (c.-à-d. les entreprises qui créent ou placent du matériel publicitaire, ou celles qui achètent du temps ou de l'espace publicitaire des propriétaires de médias et le revendent directement à des agences de publicité ou à des annonceurs).

Autres services spécialisés de design

Établissements dont l'activité principale n'est pas incluse ci-dessus, mais consiste à fournir des services professionnels de design.

Inclure les services de design spécialisé suivants :

- le dessin de vêtements;
- la conception de chaussures;
- la conception de bijoux;
- la conception de sacs à main;
- les créateurs de mode
- la conception de textiles;
- la décoration scénique théâtrale;
- la conception de chars allégoriques;
- la conception d'expositions muséographiques.

Exclure :

- la conception par ordinateur.

Si aucune des activités susmentionnées ne correspond à votre source principale de revenus, veuillez téléphoner au **1 888 881-3666** pour obtenir des instructions plus précises.

C - Renseignements sur la période de déclaration

Veuillez déclarer les données pour votre **exercice financier** (année financière normale) **se terminant entre** le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2007. Veuillez indiquer la période visée dans le présent questionnaire.

F - Caractéristiques de l'industrie

Veillez fournir une répartition de vos ventes.

Veillez indiquer si vous déclarez en dollars canadiens **ou** en pourcentage du total de vos ventes en cochant la case appropriée.

Services de design d'intérieur

Veillez déclarer les revenus provenant des services de décoration intérieure dans cette section, à la question 15 ci-dessous.

1. Services complets de design d'intérieur

Le contrat prévoit la gestion par le concepteur du processus de construction nécessaire pour réaliser le design.

2. Services de design d'intérieur, vendus séparément

Le contrat ne prévoit pas de services de gestion de la construction.

Services de design industriel

3. Services de design industriel de produits

Services de design visant à optimiser l'efficacité de la fabrication, ainsi que la fonction et l'apparence des produits.

Inclure :

- le choix de matériaux, de méthodes et de techniques de construction, de mécanismes, de la forme, de la couleur et du fini de surface du produit, compte tenu des facteurs humains, de la sécurité, de l'attrait commercial et de la facilité de production, de distribution, d'utilisation et d'entretien.

Exclure :

- la conception de vêtements, de chaussures, de bijoux et de textiles; veuillez déclarer ces activités dans cette section, à la question 9 ci-dessous;
- l'application de principes de génie; veuillez déclarer ces activités dans cette section, à la question 13 ci-dessous.

4. Services de design et de fabrication de modèles

Inclure :

- la conception et la fabrication de modèles de nouveaux concepts de produits; les modèles peuvent être à pleine échelle ou à échelle réduite.

5. Autres services de design industriel

Tout autre service de design industriel non défini ci-dessus.

Services de design graphique

6. Services de design graphique d'images de marque

Conception de l'image de marque d'ensemble d'une entreprise ou d'une organisation, à l'intention du grand public.

Inclure :

- la conception d'un ensemble cohérent de logos, de présentation graphique et de produits imprimés et électroniques.

7. Services de conception de publicités

Conception de l'apparence visuelle d'une publicité ou d'une campagne de publicité.

Exclure :

- la création de publicités ou de campagnes de publicité complètes; veuillez déclarer ces activités dans cette section, à la question 15 ci-dessous.

8. Autres services de design graphique

Inclure :

- le design graphique de livres, de magazines et de journaux;
- les services d'illustration commerciale;
- les services de conception et d'élaboration de sites Web;
- les services de design graphique de signalisation et d'orientation particulière;
- le design graphique d'emballages de produits;
- les services de design de types de caractères;
- le design graphique pour la radiodiffusion et le cinéma.

Autres services spécialisés de design

9. Mode, bijoux, chaussures et autres services de design

Inclure :

- le design de vêtements;
- le design de chaussures;
- le design de bijoux;
- le design de textiles;
- le design de chars allégoriques;
- la conception de patrons devant servir à la fabrication des composantes individuelles de vêtements et de chaussures.

Sources de revenus secondaires

10. Services de dessin

Production de schémas, de plans, d'illustrations, de graphiques ou de modèles détaillés à partir de devis d'ingénieurs ou d'architectes, en vue de la conception, de la fabrication, de l'installation, de la construction, de la réparation ou de l'entretien d'immeubles, de structures, de systèmes ou de composants.

11. Travaux d'impression

Impression de copies d'images et de documents pour d'autres personnes, moyennant des frais.

12. Services de création architecturale

Conception de bâtiments, à l'exception de la conception technique.

Inclure:

- la production de documents de conception et de construction;
- les plans, les études et les autres services consultatifs liés à la conception de bâtiments;
- les services d'administration des contrats de construction.

13. Services de conception technique

Application des principes et des lois de la physique à la conception, au développement et à l'utilisation de machines, de matériaux, d'instruments, d'ouvrages, de procédés et de systèmes.

14. Ventes de marchandises achetées pour la revente telles quelles

Ventes de marchandises de détail ou en gros.

15. Autres ventes (veuillez préciser)

Inclure :

- les services de décoration intérieure;
- les services de conseils (qui ne sont pas liés à la réalisation du design);
- les services d'études de marché;
- les services de conception de publicités (p. ex. la création de publicités ou de campagnes de publicité complètes).

16. Total des ventes

La somme des questions 1 à 15 ci-dessus.

Caractéristiques des projets

17. Valeur totale de tous les projets pour lesquels votre unité commerciale a effectué des services de design

Par exemple, si votre contrat de design se chiffre à 45 000 \$ et que la valeur totale du projet est évaluée à 350 000 \$, veuillez déclarer 350 000 \$.

18. Valeur de vos projets en attente à la fin de la période de déclaration

Les projets en attente sont définis comme étant les projets que vous n'avez pas encore entamés ou terminés, ou les matériaux que vous n'avez pas encore utilisés (en particulier, ce qui a trait aux commandes placées par des clients pour des services que vous n'avez pas encore exécutés).

19. Votre unité commerciale a-t-elle eu recours à d'autres experts-conseils en design pour exécuter ses projets pendant la période de référence?

(Oui – Non)

Si « Oui », veuillez déclarer la valeur du travail en sous-traitance.

La sous-traitance est définie comme étant un marché où l'on attribue à un tiers certaines obligations d'un marché existant.

20. Durée moyenne des projets de design terminés par votre unité commerciale

Veuillez fournir une estimation du temps nécessaire à votre compagnie pour terminer les projets de design qu'elle entreprend, du début à la fin. Veuillez déclarer cette période de temps en semaines.

21. Veuillez évaluer l'importance des services de design fournis par votre unité commerciale pour vos clients

(Faible – Moyenne – Haute)

a) Pendant la phase stratégique initiale du projet

La phase stratégique initiale du projet est définie comme étant la période où l'on effectue les études de faisabilité, la planification et le développement.

b) Pendant la phase de mise en oeuvre du projet

G - Effectif

Pour bien mesurer la contribution de l'ensemble du capital humain de cette industrie, nous demandons des renseignements sur le nombre de partenaires et de propriétaires ainsi que sur le nombre d'employés et leur classification.

1. Nombre de partenaires et de propriétaires non salariés (si salariés, ne le déclarez qu'à la question 2 ci-dessous)

Pour les entreprises non constituées en société, veuillez déclarer le nombre de partenaires et de propriétaires dont les revenus constitueront le revenu net de la société de personnes ou de l'entreprise individuelle.

2. a) Nombre d'employés rémunérés (selon le sommaire de formulaires de paye T4 de la fin de l'exercice)

Inclure :

- tous les employés qui ont reçu un T4 pour la période visée dans cette enquête.

Exclure :

- les partenaires et les propriétaires non salariés déclarés à la question 1 ci-dessus.

b) Pourcentage d'employés rémunérés qui travaillaient à temps plein

Un employé à temps plein est un employé qui travaille habituellement 30 heures ou plus par semaine. Veuillez préciser le pourcentage d'employés rémunérés qui ont travaillé à temps plein en arrondissant le pourcentage au nombre entier le plus près.

3. Nombre de travailleurs contractuels (pour qui vous n'avez pas fourni de T4, comme les pigistes et les travailleurs occasionnels)

Les contractuels ne sont pas des employés, mais des travailleurs embauchés à contrat pour exécuter une tâche ou un projet particulier dans votre organisation pendant une durée déterminée, comme des travailleurs autonomes, des pigistes et des travailleurs occasionnels. Ces travailleurs ne reçoivent pas de T4. Veuillez déclarer le nombre de contractuels embauchés par votre entreprise au cours de l'année financière.

4. Nombre de bénévoles (y compris les stagiaires et les étudiants d'un programme d'enseignement coopératif non rémunérés) durant la période de déclaration (les estimations sont acceptées)

Veuillez déclarer le nombre de travailleurs non rémunérés au service de votre organisation durant l'année financière.

Inclure :

- les stagiaires et les étudiants d'un programme d'enseignement coopératif non rémunérés.

5. Nombre total d'heures travaillées par des bénévoles durant la période de déclaration (les estimations sont acceptées)

Veuillez déclarer le nombre d'heures enregistrées par votre organisation pour le travail effectué par des bénévoles durant l'année financière.

H - Ventes selon le type de client

Cette section vise à déterminer quels secteurs de l'économie achètent vos services.

Veuillez fournir une répartition de vos ventes en pourcentage, selon le type de client.

Veuillez vous assurer que les pourcentages déclarés dans cette section totalisent 100 %.

1. Clients au Canada

a) Entreprises

Vous devez déclarer ici le pourcentage des ventes au secteur commercial.

Inclure :

- les ventes à des sociétés d'État.

b) Particuliers et ménages

Veuillez déclarer le pourcentage des ventes aux particuliers et aux ménages qui n'appartiennent pas aux secteurs commercial ou gouvernemental.

c) Administrations et établissements publics (p. ex. hôpitaux, écoles)

Vous devez déclarer ici le pourcentage des ventes à des organismes d'administration fédérale, provinciale, territoriale ou municipale.

Inclure :

- les ventes aux hôpitaux, aux écoles, aux universités et aux services publics.

2. Clients à l'extérieur du Canada

Veuillez déclarer le pourcentage du total des ventes à des clients situés à l'extérieur du Canada, y compris les entreprises étrangères, les particuliers étrangers, les établissements ou les gouvernements étrangers.

Inclure :

- les ventes à des filiales ou à des sociétés affiliées étrangères.

I - Ventes selon l'emplacement du client

Veillez fournir une estimation du pourcentage du total de vos ventes (premier point de vente) selon l'emplacement du client.

Veillez vous assurer que les pourcentages déclarés dans cette section totalisent 100 %.

J - Transactions internationales en services

Cette section vise à mesurer la valeur des **services importés** achetés à l'étranger ainsi que la valeur des **services exportés** aux clients étrangers. Ces services couvrent une variété de services industriels, professionnels, commerciaux et de services aux entreprises, de même que les redevances et les licences.

Exclure :

- les importations et les exportations de biens.

Renseignements généraux

Objet de l'enquête

Statistique Canada mène cette enquête dans le but d'obtenir des données détaillées et précises sur cette branche d'activité, qui est reconnue pour apporter une grande contribution à l'économie canadienne. Vos réponses sont d'une importance capitale pour produire des statistiques fiables utilisées par les entreprises, les organismes sans but lucratif et tous les ordres de gouvernement, afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées dans plusieurs domaines.

Les renseignements provenant de cette enquête peuvent être utilisés par votre entreprise pour comparer votre rendement à la norme de l'industrie, planifier des stratégies de marketing ou préparer des plans d'affaires pour les investisseurs. Les gouvernements emploient les données pour élaborer des politiques économiques nationales et régionales et établir des programmes afin de promouvoir la compétitivité intérieure et internationale. Les données sont également utilisées par les associations professionnelles, les analystes et les investisseurs du secteur des entreprises pour étudier le rendement économique et les caractéristiques de votre industrie.

Ententes de partage de données

Dans le but d'éviter le dédoublement des enquêtes et d'assurer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec plusieurs organismes statistiques provinciaux et territoriaux.

Le but de ces ententes de partage de données consiste à partager avec ceux-ci les données de quelques enquêtes pour les établissements commerciaux qui ont des activités dans leurs secteurs de compétences respectifs. **Ces ententes prévoient que les données partagées seront utilisées uniquement à des fins statistiques et demeureront confidentielles.** Si une entente de partage des données s'applique à une enquête particulière, les répondants en sont informés au moment de la collecte de données.

Il existe deux catégories d'ententes de partage de données selon la *Loi sur la statistique* :

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 11 de la *Loi sur la statistique* en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes statistiques de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon. Ces organismes statistiques ont été créés en vertu de lois provinciales et territoriales qui les autorisent à recueillir eux-mêmes ce genre de données ou à les recueillir en collaboration avec Statistique Canada. Ces lois procurent également aux répondants la même protection en matière de confidentialité que la *Loi sur la statistique* fédérale et prévoient des sanctions similaires en cas de divulgation de données confidentielles.

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique* en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Toutes ces ententes conclues en vertu de l'article 12 prévoient que les données demeureront strictement confidentielles.

En vertu de l'article 12, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'un ou l'autre de ces organismes en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef du Canada et en l'envoyant avec votre questionnaire dûment rempli. Veuillez indiquer les organismes auxquels vous ne voulez pas que les données soient transmises.

Veillez noter que Statistique Canada ne transmet aucune réponse d'enquête individuelle à l'Agence du revenu du Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces ententes de partage de données, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro suivant : **1 888 881-3666** ou consultez le **www.statcan.ca**.

Merci!